

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences s'est réunie à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 21 septembre 2023.

Etaient présents (45) : RITZ Luc, LOMBARD Christian, VALENCE Didier, TONIOLO Jean, FORTUNAT André, LAMORLETTE Christian, BERG André, BROGI Fabrice, RIGGI Marie-Christine, DANTE Didier, MAFFEI Jean-Claude, MANGIN Michel, HYPOLITE Gérard, AISSAOUI Alain, ANDRE Gérard, BACCHETTI Benoît, BARUCCI Dino, BILLON Christiane, CHALLINE Marie-Ange, COLLINET Jean-Luc, DELATTE Denis, FRANCOIS Eric, FRANGIAMORE Pascale, GERARD Lionel, GIORGETTI Laurence, HIRTZBERGER Marie-France, JODEL Paul, KOWALEWSKI Edouard, LACOLOMBE Hervé, LAPOINTE Didier, LORENZI Maud, LUTIQUE Josiane, MIANO Jacques, MILIADO Stéphane, NEZ Daniel, PIERRAT Christine, RIBEIRO Manuela, ROBERT Bernard, TENDAS Jean-Louis, THIEBAULT Pierre-André, TRITZ Olivier, VALES Catherine, WEINSBERG Emilie, ZIMMERMANN Thierry BARTHELEMY Victorien

Etaient représentés (12) : BEAUGNON Catherine donne procuration à RITZ Luc, GUIRLINGER Anne donne procuration à RIGGI Marie-Christine, BAGGIO Lydie donne procuration à GERARD Lionel, BRUNETTI Françoise donne procuration à VALES Catherine, DIETSCH François donne procuration à FORTUNAT André, LEONARDI Stéphane donne procuration à TONIOLO Jean, L'HERBEIL Hervé donne procuration à DANTE Didier, MICHAELI Catherine donne procuration à LAMORLETTE Christian, OREILLARD Nadine donne procuration à FRANGIAMORE Pascale, POLEGGI Daniel donne procuration à BARTHELEMY Victorien, SPIESS Véronique donne procuration à AISSAOUI Alain, ZANARDO Jacky donne procuration à TRITZ Olivier

Etaient absents (16) : CORZANI André, ANTOINE Orlane, BAUCHEZ Christine, BAUDET Régis, BOULIER Monique, CHANAL Jean-Paul, DONNEN Marie-Claire, DURAND Christian, LAFOND Alain, LEMOINE Alexandre, MARTIN Patrick, NAVACCHI Joanne, PEYROT Charles-Paul, POUILLION Jean-Luc, SORDETTI Anastasia, WEY Denis

Membres en exercice : 73

Nombre de votants : 57

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine RIGGI

Délibération n° 2023.CC.074 : PLU Briey - Mise à disposition du public

Accusé de réception en préfecture 054-200070845-20230928-2023-CC-074-DE Date de télétransmission : 03/10/2023 Date de réception préfecture : 03/10/2023
--

A l'occasion de sa réunion du 24 septembre 2020, la conférence des Maires a validé la reprise de l'élaboration du PLUIH et défini un cadre pour les procédures de modification des PLU municipaux jusqu'à l'achèvement de la procédure du document d'urbanisme intercommunal.

La commune de BRIEY a saisi OLC pour une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Le président a pris un arrêté le 14 décembre 2021 prescrivant modification simplifiée du PLU de la Commune de Briey.

Le 15 mars 2022, le conseil communautaire a voté les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifié, le 23 juin 2022 le conseil communautaire a voté de nouvelles modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifié.

Toutefois la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n'a pas pu être mise en œuvre dans les conditions, il est ainsi nécessaire de réaliser une nouvelle mise à disposition du public.

- **Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 et suivants et L 153-45 et suivants ;
- **Vu** les statuts de la communauté de communes ORNE LORRAINE CONFLUENCES,
- **Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan approuvé le 11 juin 2015, et sa modification simplifiée du 2 juillet 2019,
- **Vu** le Plan Local D'Urbanisme (PLU) de la Ville de Briey approuvé le 15 juin 2015,
- **Vu** l'article L. 153-37 du Code de l'urbanisme qui dispose que la procédure de modification d'un PLU est engagée à l'initiative du Président ;
- **Vu** l'arrêté du président de la communauté de communes ORNE LORRAINE CONFLUENCES n° 2021.598 du 14 décembre 2021, engageant la modification simplifiée n°1 du PLU de BRIEY pour répondre à l'objectif suivant :
 - o Création d'un sous-secteur AUL1 à l'intérieur duquel sont autorisés les implantations en limite ou en recul des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, une hauteur maximale de construction fixée à 10 mètres et un nombre de places de stationnement fixé à 1,5 pour 10m² de salle de restaurant.

Cette modification simplifiée permettra la réalisation d'un projet de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment de restauration afin de ne pas créer de friche sur le territoire, et de solutionner ainsi les obstacles constitués par le règlement de la zone AUL du PLU de Briey.

- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes ORNE LORRAINE CONFLUENCES n° 2022.CC.015 du 15 mars 2022, fixant les modalités de

mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU de BRIEY.

- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes ORNE LORRAINE CONFLUENCES n° 2022.CC.051 du 23 juin 2022, fixant les nouvelles modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU de BRIEY.

Considérant que selon l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme le projet de modification, l'exposé des motifs et le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées prévues aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations,

Considérant que les modalités de la mise à disposition sont précisées par l'organe délibérant de l'établissement public compétent,

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

-- **Valider** une nouvelle mise à disposition du public pour sécuriser la procédure et d'en fixer les modalités de la façon qui suit :

- Le dossier de modification sera mis à disposition pendant une durée de 32 jours du 09 octobre 2023 au 10 novembre 2023 ; Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie et à la communauté de communes Orne Lorraine Confluences, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie et à la communauté de communes Orne Lorraine Confluences. Le dossier sera également consultable sur le site d'OLC à l'adresse suivante : www.olic54.fr.
- Le dossier comprend :
 - Le dossier de modification simplifiée,
 - Les avis de l'autorité environnementale, de l'état et des personnes publiques associées prévues aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, les lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.
- L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- A l'issue du délai de mise à disposition du public, les registres seront clos et signés par le président. Ce dernier ou son représentant présentera au conseil

communautaire le bilan de la mise à disposition du public, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et à la communauté de Communes Orne Lorraine Confluences pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au registre des actes administratifs.

Le Conseil Communautaire, à la majorité avec 56 voix pour et 1 abstention(s) (NEZ Daniel), approuve la délibération présentée.

La Secrétaire de Séance
Marie-Christine RIGGI



Le Président,
Luc RITZ

